



COMMUNIQUE DE PRESSE

DÉPÔT D'UNE NOUVELLE DEMANDE DE BREVET INTERNATIONALE SUR L'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE ARN messagers (ARNm) DANS LES ALLERGIES

Paris, le 12 octobre 2022 – 8h00 CET – La société Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV) annonce le dépôt d'une demande de brevet internationale autour de sa nouvelle plateforme ARN messagers (ARNm) dans le domaine des maladies auto-immunes et inflammatoires, notamment autour des allergies.

Les ARNm comme nouvelle approche thérapeutique dans le traitement des maladies auto-immunes et inflammatoires

Depuis la pandémie liée au virus SARS-CoV-2, les vaccins ARNm sont au cœur de l'actualité. Cette technologie présente de nombreux avantages, tels qu'une grande versatilité et des réponses efficaces et durables. Grâce à son expertise en matière de développement de vaccins, Néovacs a mis au point une plateforme de production de vaccins ARNm.

Des données précliniques très prometteuses obtenues par l'entreprise démontrent que cette nouvelle technologie vaccinale permet de cibler des protéines du soi, surproduites dans certaines pathologies. Ces vaccins ARNm thérapeutiques pourront donc être utilisés dans une stratégie d'immunisation active pour induire une réponse biologique, afin de ramener les niveaux de ces cibles au niveau de base. Ces résultats ouvrent ainsi la porte à une utilisation de ces vaccins ARNm dans le cadre de pathologies auto-immunes ou inflammatoires, telles que les allergies.

Dépôt d'une demande de brevet internationale portant sur un vaccin ARNm pour le traitement des allergies

Néovacs vient de déposer une demande de brevet internationale portant sur un « produit ARNm composé de séquences codant pour l'IL-4 et l'IL-13 ». Ce dépôt intervient après celui d'une première demande en août 2021 qui offre à Néovacs une antériorité sur cette innovation à compter de cette date. Au cours des 12 derniers mois, les équipes de Néovacs ont pu conforter les innovations associées à ce programme, au travers d'investissements scientifiques (notamment la constitution d'une équipe R&D dédiée à la technologie ARNm) et réglementaires, pour conforter la pertinence des résultats de cette demande.

L'invention ainsi protégée concerne un vaccin thérapeutique et son utilisation pour traiter des effets pathologiques associés à une expression d'IL-4 et d'IL-13 aberrantes, en particulier l'asthme, les allergies alimentaires, les réponses aux venins et la survenue de chocs anaphylactiques, la dermatite atopique, la fibrose pulmonaire et la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO). Ce vaccin,

facile à produire, compléterait l'utilisation des produits Kinoïdes, déjà brevetés par Néovacs avec les équipes Inserm des Drs Laurent Reber (INSERM U1291) et Pierre Bruhns (INSERM U1222).

Pour Hugo Brugière, PDG de Néovacs : « *Ce nouveau dépôt de brevet est la parfaite illustration de la capacité d'innovation de Néovacs et la preuve que l'activité synergique des équipes de R&D et de Production peut donner lieu à des avancées spectaculaires dans le domaine de l'auto-immunité. Je suis très fier de pouvoir créer toujours plus de valeur pour l'entreprise et demain pour les patients.* »

À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française, cotée sur Euronext Growth depuis 2010, spécialisée dans les vaccins thérapeutiques ciblant le traitement des maladies auto-immunes. Sa technologie innovante appelée Kinoïde®, brevetée jusqu'en 2038, et sa nouvelle plateforme ARNm, brevetée jusqu'en 2042, permettent d'induire une réponse immunitaire polyclonale, applicable dans plusieurs indications. La Société a terminé des travaux précliniques prometteurs avec un autre vaccin thérapeutique, l'IL-4/IL-13 Kinoïde, pour le traitement des allergies. L'ambition de cette nouvelle approche ARNm est d'accélérer la mise en place de produits, pour permettre aux patients de mieux supporter un traitement qui serait plus efficace, bien toléré et très souple dans son administration.

Pour plus d'informations : www.neovacs.fr

Jérôme FABREGUETTES-LEIB
Relations Investisseurs
neovacs@actus.fr
01 53 67 36 78

Déborah SCHWARTZ
Relations Presse financière
dschwartz@actus.fr
01 53 67 36 35